

SMartFr propose un ensemble intégré et adapté d'outils administratifs et financiers à tous les acteurs de la filière artistique et culturelle.

Une philosophie et des valeurs développées au travers d'un projet résumé en **dix points**.

- **Une Association Professionnelle des Métiers de la Création**, dirigée par des artistes et créateurs, garante du respect de la « charte **SMartFr** » et de l'adaptation permanente des outils et moyens aux besoins des usagers.
- **Un réseau d'opérateurs régionaux** garant d'un accompagnement de proximité des usagers de **SMartFr**.
- **Un outil accessible par tous via le web**, d'une grande simplicité d'utilisation et permettant aux usagers de suivre l'avancement de leurs projets en toute autonomie et en temps réel.
- **Une veille juridique et réglementaire** garantissant à chacun une sécurisation des parcours et des procédures.
- **La prise en charge de l'ensemble des formes d'activités et d'emplois** au travers de modules spécifiques : salariés relevant du droit commun, artistes et techniciens du spectacle vivant et de l'audiovisuel, artistes plasticiens, graphistes, infographistes, auteurs, photographes, conférenciers, traducteurs, chargés de production, régisseurs, administrateurs... Quel que soit le métier exercé, **SMartFr** proposera le cadre le mieux adapté : salarié, travailleur indépendant, emploi partagé, entrepreneur-salarié en coopérative d'activités...
- **La possibilité d'administrer des « projets »** au travers d'un module adapté permettant d'éviter la création systématique d'une structure juridique.
- **La possibilité** pour l'ensemble des acteurs - artistes, créateurs, donneurs d'ordre, employeurs **de se libérer des importantes contraintes administratives et financières et de pouvoir se concentrer sur l'essentiel du coeur de métier** : la création, la diffusion, la promotion.
- **Le développement d'un fonds de mutualisation et de garantie**. Cet outil unique permettra à la fois de couvrir les risques liés à la défaillance financière des donneurs d'ordre mais aussi d'assumer le besoin en trésorerie nécessaire pour avancer le paiement des salaires dans un délai raisonnable.
- **Un mode d'organisation entrepreneuriale** (Société Anonyme) **à la hauteur des ambitions et des enjeux** : gestion réactive, capacité d'investissement, possibilité de recours à des structures financières de type capital-risque...
- **Un mode de gouvernance** (Union d'Economie Sociale) **conforme à un idéal démocratique et aux valeurs de solidarité propres au champ de l'économie sociale**.

SMartfr

Des solutions cohérentes et adaptées aux acteurs de la filière artistique et culturelle

SMartfr

Siège administratif
25, rue Davy
59000 LILLE

tél. 0 825 800 020*
contact@smartfr.fr

*Prix d'un appel local

SMartFr Paris
22, rue de Picardie
75003 PARIS
tél. + 33 (0)1 48 87 02 22
paris@smartfr.fr

SMartFr Strasbourg
8, boulevard de Nancy
67000 STRASBOURG
tél. + 33 (0)3 88 76 24 10
strasbourg@smartfr.fr

SMartFr Montpellier
15, rue du Faubourg Saint Jaumes
34000 MONTPELLIER
tél. + 33 (0)4 67 84 58 89
montpellier@smartfr.fr

SMartFr Lyon
4, place Danton
69003 LYON
tél. + 33 (0)4 78 18 41 05
lyon@smartfr.fr

SMartFr Lille
25, rue Davy
59000 LILLE
tél. + 33 (0)3 20 08 06 90
lille@smartfr.fr

SMartFr Toulouse
27, rue d'Armagnac
31500 TOULOUSE
tél. + 33 (0)5 67 22 54 15
toulouse@smartfr.fr

SMartFr Rennes
Le Jardin Moderne 11, rue du Manoir Servigné
35000 RENNES
tél. + 33 (0)2 23 50 35 53
rennes@smartfr.fr

SMartFr Clermont-Ferrand
c/o La Pépinière de Mai Place du 1^{er} Mai
63000 CLERMONT-FERRAND
tél. + 33 (0)4 63 05 02 76
clermontferrand@smartfr.fr

SMartFr Marseille
29, rue Toussaint
13003 MARSEILLE
tél. + 33 (0)4 91 84 50 13
marseille@smartfr.fr

Conception Scop Multicaté/IPNS

Une philosophie et des valeurs au service de l'économie de la création et du savoir

www.smartfr.fr

SMartFr : l'innovation sociale et technologique au service du développement de l'économie de la création et du savoir.

Les nouveaux créateurs de richesse.

Les mutations économiques auxquelles sont confrontées les sociétés occidentales avancées se caractérisent par deux phénomènes :

- Une division de l'activité à l'échelle mondiale qui entraîne un recul global du secteur industriel.
- Un développement très rapide d'une économie basée sur l'immatériel également appelée « l'économie du savoir ou de la connaissance ».

Ce contexte a favorisé l'émergence d'une nouvelle catégorie socio professionnelle que certains ont déjà dénommé les « **nouveaux créateurs** ».

Ces nouveaux créateurs sont tout autant artistes, informaticiens, chercheurs, designers, auteurs, architectes... Ils se distinguent par leur capacité à manipuler des savoirs et à convertir leurs talents en innovation génératrice de richesse.

Les nouveaux créateurs développent leurs activités essentiellement au travers de **projets**, c'est-à-dire d'ensembles d'actions circonscrites dans le temps et dans l'espace qui visent l'aboutissement d'un objet précis : une création, un spectacle, une oeuvre... Leur appartenance à une ou plusieurs organisation(s) (entreprise, administration, association ...) est appréhendée plutôt comme un moyen au service d'un ou plusieurs projet(s) que comme une fin en soi.

La prééminence du « mode projet » nécessite une forte capacité de **mobilité**. Les nouveaux créateurs sont très souvent des « nomades » qui savent mobiliser les membres de leurs **réseaux** (tribus).

De nouvelles formes « collaboratives » de travail s'effectuent entre les membres d'un réseau par le biais d'échanges. Ces échanges ne sont pas toujours marchands et peuvent aussi prendre la forme d'échanges non monétaires dans le cadre d'une logique de **réciprocité**.

De nombreux acteurs locaux semblent percevoir **l'impact économique** lié à la présence de ces nouveaux créateurs sur leur territoire.

De multiples initiatives témoignent de cette volonté des institutions locales à rendre leurs territoires attractifs aux nouveaux créateurs : reconversion de friches industrielles en ateliers, développement des résidences d'artistes, mise en oeuvre de partenariats...

La diversité des situations font de ces nouveaux créateurs de véritables « caméléons » capables de changer de posture en fonction de leur place à l'intérieur d'un projet. **Ils sont tour à tour donneur d'ordre, client, salarié, prestataire, employeur...**

Ces formes de « mobilité statutaire » posent de nombreux problèmes :

- Aux créateurs eux-mêmes qui doivent assumer certaines contradictions liées à leur positionnement personnel mais aussi la complexité administrative, sociale, fiscale engendrée par la diversité des situations.
- A l'ensemble des acteurs institutionnels (administrations, syndicats) peu habitués à considérer le monde du travail en dehors des relations classiques employeurs salariés.

SMartFr pour lever les freins au développement d'une véritable filière économique.

Une nouvelle économie culturelle.

Les activités relevant des champs de la création artistique et culturelle sont injustement considérées comme totalement dépendantes financièrement de la puissance publique.

Le morcellement des statuts juridiques et des régimes sociaux spécifiques ne facilite pas une vision globale.

Les cadres réglementaires étanches (salariés intermittents, artistes indépendants, travailleurs indépendants, vacataires, ...) répondent de moins en moins aux situations liées à **l'interdisciplinarité** des projets, des oeuvres et même des pratiques individuelles.

Un nombre important de créateurs trouve une **viabilité économique** par le biais de la **pluriactivité** : création, diffusion, formation, animation d'atelier, prestation de service. Outre l'intérêt économique, la pluriactivité est considérée par ses pratiquants comme une richesse sur le plan créatif. L'étanchéité des cadres réglementaires spécifiques rend impérative le développement de la pluriactivité.

Le développement exponentiel d'associations régies par la loi 1901 pose question :

- Est-il nécessaire de créer une « personne morale » dans l'unique but d'assurer le portage juridique d'un simple projet ?
- Une micro association peut-elle assumer en toute sécurité l'ensemble des obligations de la fonction employeur ?

Par ailleurs, il demeure difficile pour les nouvelles associations d'obtenir des subventions auprès de financeurs publics qui préfèrent intervenir sur un projet.

Les acteurs de la filière culturelle et artistique ont une faible culture économique. Rares sont ceux qui possèdent les connaissances leur permettant d'envisager la création, le développement et la gestion d'une entreprise.

A contrario, les acteurs classiques qui interviennent dans le domaine du développement économique et notamment de la création d'entreprises méconnaissent la filière culturelle et artistique. Ils ont des difficultés à juger de la pertinence de certains projets.

L'absence d'outils financiers spécifiques et la faible mobilisation de ceux qui relèvent du droit commun par les acteurs de la filière entraînent un manque d'investissement, de recherche et de développement.

Le morcellement des emplois et des statuts ne facilite pas les démarches de professionnalisation et de montée en qualification, alors que les besoins sont importants.